
Martine Vassal

La Présidente

ARRÊTÉ

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA MDPH 13**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 146-4 ;

Vu la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône (MDPH13) du 19 décembre 2005, notamment son article 12 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 nommant Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la délibération n° 6 de la commission exécutive de la MDPH13 du 23 avril 2021 approuvant l'organisation des services et l'organigramme de la MDPH13 ;

Vu la note du 10 décembre 2018, affectant madame Soraya Nouasria à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, cellule recours et contentieux en qualité de référent de dossiers Direction et de contentieux enfants à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu la note affectant madame Coraline Guégan, à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) enfants, en qualité de responsable de dossiers à compter du 08 décembre 2021 ;

Vu la note n° 1094 du 07 décembre 2021, affectant monsieur Franck Girard, rédacteur principal de 2^{ème} classe territorial titulaire à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, en qualité de chef de service à compter du 13 décembre 2021 ;

Vu la note du 03 janvier 2022, affectant madame Andréa Sanguello, à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) socio-professionnel, en qualité de responsable de dossiers à compter du 03 janvier 2022 ;

Vu la note n° 112 du 1^{er} février 2022, affectant monsieur Eric Martinez, attaché territorial titulaire à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, en qualité de directeur adjoint à compter du 1^{er} février 2022 ;

Vu la note du 27/06/2022, affectant madame Alice Hannoun à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, cellule recours et contentieux en qualité de juriste à compter du 27/06/2022 ;

Vu la note n° 437 du 4 juillet 2022, affectant madame Marie Muzzarelli, attaché principal territorial titulaire à la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, en qualité de directeur par intérim à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Muzzarelli, directrice par intérim de la MDPH13, dans tous domaines de compétence de la Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer les actes ci-dessous :

1 – COURRIERS AUX ÉLUS ET AUX MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces
- b - Notification d'arrêtés

2 – COURRIERS AUX REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- a - Relations courantes avec les services de l'État.
- b - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces
- c - Courriers techniques
- d - Notification d'arrêtés

3 – COURRIERS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces
- b - Courriers techniques
- c - Notifications de décisions ou d'arrêtés

4 – COURRIERS AUX PARTICULIERS

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces
- b - Courriers techniques
- c - Notifications de décisions

5 – MARCHÉS – CONVENTIONS – CONTRATS - COMMANDES

- a - Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, accords-cadres, conventions et leurs avenants
- b - Tous actes annexes incombant au représentant du pouvoir adjudicateur
- c - Commandes de prestations de services, fournitures et travaux dans le cadre de marché et conventions existants

6 - COMPTABILITÉ

- a - Certification du service fait
- b - Pièces de liquidation et de mandatement des dépenses, et pièces d'émission des recettes
- c - Certificats administratifs
- d - Autres certificats ou arrêtés de paiement
- e - Compte de gestion de l'agent comptable de la MDPH 13

7 – FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

- a - Frais de déplacement des membres des commissions

8 – GESTION DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATIONS

- a - Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- c - Avis sur les départs en formation
- d - Ordres de mission
- e - États des frais de déplacement
- f - Régime indemnitaire du personnel :
 - états mensuels d'heures supplémentaires
 - propositions de répartition des reliquats (CIA)
 - propositions de modulation des taux de prime
- g - Conventions de stage
- h - Déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS)
- i - Charges patronales
- j - Indemnités de chômage et attestations
- k - Bulletins de salaires
- l - Conventions de formation
- m - Validation de services

9 – ARRÊTÉS ET DÉCISIONS CRÉATEURS DE DROITS

- a – Arrêtés de congé de maladie, maternité, paternité, accident de travail, saisine du Comité médical
- b - Copies conformes
- c - Gestion des carrières : avancement d'échelon, reclassements

10 - REPRÉSENTATION DE LA MDPH13 DEVANT LES JURIDICTIONS ET SIGNATURE DES MÉMOIRES et de tous actes annexes s'y rattachant
11 - GESTION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE COMPENSATION (CONVOICATIONS, COURRIERS DIVERS ET NOTIFICATIONS)

ARTICLE 2

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc Silviani, directeur adjoint de la MDPH 13 chargé de l'administration générale et des ressources humaines, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 - Courriers aux élus et aux membres de la commission exécutive
- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 5 - Marchés – conventions – contrat - commandes
- 6 - Comptabilité
- 7 - Fonctionnement des commissions
- 8 - Gestion du personnel et rémunérations
- 9 - Arrêtés et décisions créateurs de droits
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires
- 11 - Gestion administrative du fonds de compensation (convocations, courriers divers et notifications)

ARTICLE 3

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Marie Muzzarelli, directrice par intérim de la MDPH 13 chargée de l'instruction et de l'évaluation, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 - Courriers aux élus et aux membres de la commission exécutive
- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 5 - Marchés – conventions – contrat - commandes
- 6 - Comptabilité
- 7 - Fonctionnement des commissions
- 8 - Gestion du personnel et rémunérations
- 9 - Arrêtés et décisions créateurs de droits
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires
- 11 - Gestion administrative du fonds de compensation (convocations, courriers divers et notifications)

ARTICLE 4

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Éric Martinez, directeur adjoint de la MDPH 13 chargé du dispositif d'accompagnement global, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 - Courriers aux élus et aux membres de la commission exécutive
- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 5 - Marchés – conventions – contrat - commandes
- 6 - Comptabilité
- 7 - Fonctionnement des commissions
- 8 - Gestion du personnel et rémunérations
- 9 - Arrêtés et décisions créateurs de droits
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires
- 11 - Gestion administrative du fonds de compensation (convocations, courriers divers et notifications)

ARTICLE 5

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Jalila Skalli, adjointe au directeur adjoint chargée de l'administration générale et des ressources humaines, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 1 - Courriers aux élus et aux membres de la commission exécutive
- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 5 c - Commandes de prestations de services, fournitures et travaux dans le cadre de marchés et conventions existants
- 6 – Comptabilité
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 d - Ordres de mission
- 8 e - États des frais de déplacement
- 8 h - Déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS)
- 8 i - Charges patronales
- 8 j - Indemnités de chômage et attestations
- 8 k - Bulletins de salaires
- 9 - Arrêtés et décisions créateurs de droits
- 9 a- Arrêtés de congé de maladie, maternité, paternité et accident de travail
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 6

Concurremment délégation de signature est donnée à Madame Audrey Gues, chef du service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) enfants, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires

ARTICLE 7

Concurremment délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphan Sammut adjoint du chef du service SGAP enfants, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires

ARTICLE 8

Concurremment, délégation de signature est donnée à Mesdames Aurélie Bou, Linda Carnevale, Clémentine Mateudi, Coraline Guégan responsables de dossiers du SGAP enfants, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers

ARTICLE 9

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier De Castello, chef du service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) socio-professionnel, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires

ARTICLE 10

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Aude Maggiotti, Référent insertion professionnelle, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers

ARTICLE 11

Concurremment, délégation de signature est donnée à Mesdames Élisabeth Abelaud, Sylvie Chamonal, Margaux Pontier, Élodie Papazian, Andréa Sanguello et Laëtitia Marchi responsables de dossiers au sein du SGAP socio-professionnel, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers

ARTICLE 12

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel Chatzopoulos, chef du service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) mixte, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées

- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes.
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires.

ARTICLE 13

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Laëtitia Marchi, responsable de dossiers au sein du SGAP mixte, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers

ARTICLE 14

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice Borgni, chef du service gestion administrative des parcours de vie (SGAP) dépendance, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 6 a - Certification de service fait pour les interventions des équipes expertes d'Évaluation
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes
- 10 - Représentation de la MDPH13 devant les juridictions et signature des mémoires
- 11 - Gestion administrative du fonds de compensation (convocations, courriers divers et notifications)

ARTICLE 15

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Agnès Arizzi et Monsieur Didier Mattera, adjoints au chef du service SGAP dépendance, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de leurs attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 6 a - Certification de service fait pour les interventions des équipes expertes d'Évaluation
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes
- 11 - Gestion administrative du fonds de compensation (convocations, courriers divers et notifications)

ARTICLE 16

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie Nakache, adjointe au directeur adjoint chargé du dispositif d'accompagnement global, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 17

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Noémie Jacobi, chef du service enregistrement et accompagnement des personnes (SEAP) à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 18

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck Girard, chef du service réponse accompagnée pour tous (RAPT) à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 8 a - Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 19

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Colette Peyron, chef du service médical adultes, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 6 a - Certification de service fait
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 20

Concurremment, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie Richardson, chef du service médical enfants, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 2 - Courriers aux représentants de l'État
- 3 - Courriers aux associations et partenaires de la maison départementale des personnes handicapées
- 4 - Courriers aux particuliers
- 6 a - Certification de service fait
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)

- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8 e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes

ARTICLE 21

Concurremment, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain Sanna, chef du service informatique, à l'effet de signer, pour les affaires relevant de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er} sous les rubriques :

- 8 a- Propositions d'avancement et entretiens professionnels du personnel
- 8 b - Décisions d'octroi des congés, des récupérations de crédits d'heures RTT et des autorisations d'absence réglementaires liées à l'organisation individuelle du temps partiel (quotité et rythme de travail)
- 8 c - Avis sur les départs en formation
- 8e - États des frais de déplacement
- 9 b - Copies conformes.

ARTICLE 22

Concurremment, délégation de signature est donnée à madame Alice Hannoun, juriste chargée du contentieux et à madame Soraya Nouasria, référent de dossiers direction et chargée du contentieux enfants au sein de la cellule recours contentieux, à l'effet de représenter la MDPH 13 devant les juridictions et de signer à cet effet les mémoires et tous les actes annexes s'y rattachant.

ARTICLE 23

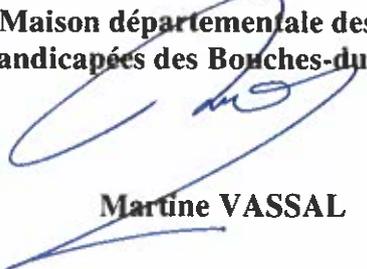
L'arrêté n° 21/76/SC du 01/07/2021 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 24

Madame la directrice de la maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du département.

À Marseille, le **09 AOUT 2022**

**La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Présidente de la commission exécutive
de la Maison départementale des personnes
handicapées des Bouches-du-Rhône**


Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220809-22_25304-AR
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022